



Marché Gourmand



Bulletin municipal
2024 - n° 52

Sommaire

Le Mot du maire	page 3
Comptes rendus des réunions du Conseil municipal	pages 4 à 11
Informations municipales	page 12 à 16
Commémorations du 8 Mai et du 11 Novembre	page 12
Retraite de Dominique CUVELIER	page 13
Les Investissements	page 13
Ecoliers à la ferme	page 14
Départ de Cyril GUÉRIN	page 15
Un buste de Marianne pour la Mairie	page 15
Octobre rose	page 16
Un 1^{er} Marché Gourmand à Marcilly	page 16
Infos locales	pages 17 à 19
Nouvelles des Ecoles	page 17
Le Collège Patrick-Baudry	page 18
SIEPVV	page 18
Le Comice Agricole	page 19
Cinéma de Nouâtre	page 19
Les Associations	pages 20 à 25
Marcilly de France	page 20
Gym sourire	page 20
Bibliothèque Municipale	page 21
Association de chasse des propriétaires de Marcilly-sur-Vienne	page 21
APE des écoles du Val de Vienne	page 22
Les amis commerçants	page 22
L'Automne Rose	page 23
Le CSAD Nouâtre	page 24
Triathlon de Nouâtre	page 24
Le Gardon de Marcilly	page 25
Le Réveil de Marcilly	page 25
SMICTOM	page 25
Renseignements pratiques	pages 26 et 27
Artisans et commerçants	page 28
Etat Civil 2023	page 29
Salle Socioculturelle	page 29
Relais Emploi	page 30
Recensement de la population	page 30
Agenda 2024	page 31

Le Mot du Maire

Chères Marcilloises, chers Marcillois,

Les records de chaleur et les intempéries qui ont sévi un peu partout dans le monde ne font que confirmer l'urgence à agir. Notre commune s'est engagée sur la voie de la sobriété nécessaire face à l'accélération du dérèglement climatique. Elle participe à la hauteur de ses moyens à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone. Ainsi, poursuivant nos efforts, nous allons consommer l'énergie électrique issue de panneaux photovoltaïques situés sur le toit de la salle polyvalente. C'est une nouvelle étape vers la transition énergétique et nous menons des réflexions pour l'utilisation de toutes nos toitures inertes.

Après de très nombreuses interventions auprès de Val Touraine Habitat et de son directoire, les terrains se vendent enfin, la commune ayant apporté un soutien non négligeable dans ce dossier. Une première construction érigée sert de catalyseur et suscite un véritable élan. J'ai ainsi délivré d'autres permis de construire dont les effets se feront sentir dans un ou deux ans. Nos efforts en termes d'immobilier neuf ou ancien vont, j'en suis persuadé, créer une dynamique de maintien voire d'augmentation de notre population ainsi que de préservation de nos services, de nos écoles tout en appliquant la loi Climat et Résilience qui va nous empêcher de manière drastique de consommer des espaces agricoles et naturels.

Cette vitalité de notre commune, elle ne pourrait exister sans votre soutien, sans celui de tous les bénévoles, de toutes les associations. Je me réjouis de constater la réussite de toutes les manifestations et la création de collectifs d'associations mais aussi la dynamique, la créativité déployée dans le cadre d'octobre rose.

Nous avons aujourd'hui, plus encore qu'hier, besoin de cohésion, de tolérance et par-dessus tout de retrouver le chemin de la fraternité républicaine, au-delà de nos différences. Cela concerne chacun d'entre nous, et commence ici dans nos communes qui sont les cellules de base de la République.

En ce début d'année 2024, la population de Marcilly-sur-Vienne va être recensée. Cette action revêt une importance capitale et a des conséquences sur nos services communaux et extra-communaux ainsi que sur nos dotations accordées par l'Etat.

Aussi je vous demande d'accorder le meilleur accueil à l'agent recenseur mais aussi de répondre avec le plus grand soin au questionnaire. Le recensement est un acte civique.

Vous l'aurez remarqué, l'équipe technique municipale a subi de nombreux mouvements. Je souhaite une bonne retraite à Dominique, un bon vent dans sa nouvelle activité à Cyril et la bienvenue à Laurent et Florian.

Entouré de l'équipe municipale, je vous convie à la présentation des vœux le **dimanche 14 janvier à 11 heures**, salle polyvalente.

Je vous souhaite tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le Maire,
Thierry Brunet

Comptes rendus des réunions du Conseil municipal

Compte rendu de la séance en date du 17 Janvier 2023

Subventions aux associations 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter les subventions à inscrire au budget de l'année 2023.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention aux associations et organismes suivants :

Société de Chasse Marcilly	100,00 €
Association Parents d'Elèves du RPI	100,00 €
Coopérative scolaire Marcilly	100,00 €
Club de l'Automne Rose Marcilly	100,00 €
Comité des Fêtes Marcilly	100,00 €
Comité des Fêtes 14 juillet	400,00 €
Marcilly de France	100,00 €
Tireurs des Trois Fontaines Marcilly	100,00 €
Club de Gymnastique Marcilly	100,00 €
Grain de Sel Marcilly (Bibliothèque)	1 108,00 €
Le Gardon de Marcilly	100,00 €
Prévention Routière Tours	30,00 €
Comice Agricole Arrond. Chinon(0,10€/hab.)	60,00 €
Collège P. Baudry Nouâtre (15€x22 élèves)	330,00 €
CPIE	30,00 €
Assoc. sportive du collège P. Baudry	100,00 €
Campus des métiers et de l'artisanat	320,00 €
MFR du Val de Manse	80,00 €
TOTAL	3 358,00 €

En ce qui concerne le collège Patrick BAUDRY la subvention sera versée sous réserve de présentation d'un projet éducatif avant le 15 mars 2023. Les subventions des années précédentes n'ayant pas été consommées par le collège.

De plus, un courrier sera adressé aux présidents des associations pour leur demander les comptes administratifs de 2022 ainsi que leur planning des activités.

Pour faire face à la hausse du prix de l'électricité et des charges, toute manifestation lucrative réalisée par une association dans la salle des fêtes fera l'objet d'un coût forfaitaire de 25 €.

L'Association des Tireurs des trois fontaines bénéficie de l'entretien de leur terrain par un agent technique.

Elle sera soumise à une demande forfaitaire annuelle de 25 €.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion réunissant les Présidents des associations sera organisée prochainement pour expliquer ces changements.

Demande de subvention exceptionnelle

L'association « Ensemble au cinéma » de Nouâtre propose un film le vendredi soir toutes les deux semaines ainsi qu'un ciné goûter pour le jeune public le mercredi après-midi de chaque vacances scolaires.

Actuellement les recettes de la majorité des séances ne suffisent pas pour couvrir les dépenses nécessaires à une projection. Une séance coûte 330 €.

Par conséquent, l'Association sollicite les communes voisines bénéficiant de ce service de proximité afin de les aider pour pérenniser le cinéma de Nouâtre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de verser une subvention à l'Association « Ensemble au cinéma » d'un montant de 330.00 € correspondant à une séance.

Changement compteur tarif jaune de la salle des fêtes

Monsieur le Maire explique que la salle des fêtes de Marcilly-sur-vienne a fait l'objet en 2021 de la pose d'une pompe à chaleur.

Le contrat d'électricité avec Engie arrivant à échéance au 31 décembre 2022, il a été jugé utile de demander à changer le compteur tarif jaune > 36 KVA sachant qu'il n'a jamais été atteint avec ce mode de chauffage. Le passage d'un compteur tarif jaune à un tarif bleu permettra ainsi de nouvelles économies.

Après avoir demandé au SIEIL 37, dont il a la charge du regroupement de commandes d'électricité pour notre collectivité, il nous a expliqué que la demande de modification de puissance doit faire l'objet de travaux et fera l'objet d'un devis par Enedis.

L'interlocuteur d'Enedis a estimé les travaux à +/- 1 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de faire la demande de changement de compteur.

DETR 2023 : aménagement viabilisation et cheminement doux (entre terrains VTH et la RD 18)

La commune de Marcilly-sur-Vienne souhaite créer un aménagement en agglomération, le long de la RD 18 (rue de la Motte) afin de permettre l'aménagement urbain et le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements.

LA RD 18 ne dispose pas de cheminements piétons continus à cet endroit et la jonction avec le chaucidou existant serait adapté pour le projet.

La valorisation touristique de la Vienne serait renforcée par un meilleur accès vers le camping de Marcilly situé à quelques mètres. De plus, une viabilisation harmonisée des terrains Val Touraine Habitat serait judicieuse car il n'existe pas à cet endroit d'accès.

Comptes rendus des réunions du Conseil municipal

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses € HT		Recettes prévisionnelles € HT	
Poste 1 : traitement trottoir, accotement	30 000	Département 37 FDSR socle	8 281
Poste 2 : réseaux	30 000	Etat (DETR)	20 000
		autofinancement	31 719
Total (arrondi)	60 000		60 000

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

- D'ARRETER le projet d'aménagement viabilisation et cheminement doux
- D'ADOPTER le plan de financement exposé ci-dessous
- DE SOLLICITER une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux

Compte rendu de la séance en date du 21 Mars 2023

Vote du taux des taxes

Les bases fiscales pour 2023 sont de revalorisées de + 7.5 %

Taxes	+ 1 %	
	Taux	Produit réel
Foncière (bâti)	34,28 %	134 583 €
Foncière (non bâti)	38,90 %	23 729 €
Habitation RS	12,26 %	8 234 €
Produit Fiscal		166 546 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** une augmentation des taux des taxes de 1 % pour l'année 2023 afin de pouvoir maintenir les investissements de la commune.

Approbation du compte administratif communal 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE le compte administratif 2022 pour le budget communal, comme suit :

2022	Investisse- ment	Fonctionne- ment	Total
Résultat de clôture N-1	-51 478,81 €	243 850,11 €	192 371,30 €
Part affectée à l'invest.	0,00 €	87 478,81 €	87 478,81 €
Résultat de l'exercice	-11 936,80 €	114 990,27 €	-29 946,53 €
Solde de clôture	-196 415,61 €	271 361,57 €	74 945,96 €

Approbation du compte administratif du budget assainissement 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE le compte administratif 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante pour le budget assainissement :

2022	Investisse- ment	Fonctionne- ment	Total
Résultat de clôture N-1	15 866,89 €	- 2 472,48 €	13 394,41 €
Part affectée à l'invest.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	- 701,68 €	10 810,65 €	10 108,97 €
Solde de clôture	15 165,21 €	8 338,17 €	23 503,38 €

Comptes rendus des réunions du Conseil municipal

Vote du budget communal 2023 et taux de fongibilité des crédits

Le conseil municipal vote le budget de l'année 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	628 989.99 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	696 978.81 €

le Conseil municipal, vote à l'unanimité, une fongibilité de 7.5 % pour la section d'investissement et 7.5 % pour la section de fonctionnement. Fongibilité autorisée par la nomenclature M57 permettant ainsi de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Vote du budget assainissement 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité, le budget unique du service d'assainissement de l'année 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	61 210.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	39 480.00 €

Modification des statuts de la CCTVV

La Communauté de Communes Touraine Val de Vienne a approuvé le projet de modification de ses statuts lors de sa réunion du 27 février dernier.

Afin de valider cette décision, il doit être soumis au vote des 40 conseils municipaux de la CCTVV dans un délai de trois mois.

Monsieur le Maire expose aux élus le projet de statuts issu des trois étapes de construction concertée afin d'homogénéiser les compétences « spécifiques à chaque ancienne communauté de communes » qui perdurent encore dans les statuts communautaires suite à la fusion de 2017.

L'objectif pour la CCTVV est de recentrer ses missions sur les compétences principales afin d'optimiser ses dépenses publiques, renforcer la lisibilité de ses actions et développer les compétences phares qu'elle doit assumer telles que l'économie, le PLUI, la petite enfance, enfance-jeunesse, les Maisons de santé Pluridisciplinaires, les gymnases...

Après avoir entendu les faits, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de statuts de la CCTVV.

Modification du tableau des effectifs

Vu le courrier de M.CUVELIER Dominique, adjoint technique principal de 1ère classe informant la collectivité de sa décision de faire valoir ses droits à la retraite au 1er juin 2023 ;

Considérant qu'il y a un besoin de conserver un deuxième poste d'agent technique afin de répondre aux tâches quotidiennes de la commune mais sur un emploi à temps non complet ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** la création d'un emploi d'Adjoint Technique à temps partiel (16 h hebdomadaire) à compter du 1er juin 2023.

Compte rendu de la séance en date du 20 Avril 2023

Achat matériel technique

Le conseil municipal prend connaissance des offres relatives à l'achat d'une tondeuse autoportée, les fournisseurs suivants ont présenté leur devis :

- SARL BRIANT de Chaveignes	5 556.00 € ht
- BRICOMARCHE de Sainte-Maure-de-Touraine	4 554.17 € ht
- ETS RICHARD de Sainte-Maure-de-Touraine	6 635.85 € ht

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir le devis de Bricomarché pour un montant de 4 554.17 € ht

Achat défibrillateur

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il serait souhaitable d'envisager l'achat d'un défibrillateur afin d'en équiper la commune. Il s'agit grâce à l'installation de cet outil de permettre une intervention rapide et efficace avant l'arrivée des pompiers en cas d'arrêt cardiaque.

Monsieur SOUBISE, 4ème adjoint a demandé à 4 sociétés des devis mais seulement 2 ont répondu :

- ELECTRO COEUR	1 650 € ht le défibrillateur + 360.00 € ht maintenance
- MANUTAN	2 080 € ht l'ensemble pour un an ou 2 232.00 € ht sur 3 ans

Après avoir étudié les 2 propositions, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir le devis d'Electro Cœur pour un montant de 2 010.00 € (1 650 € en investissement et 360 € en fonctionnement pour la maintenance)

Sur proposition du SDIS37, cet appareil sera situé entre la mairie et la salle des fêtes, un lieu facilement accessible par la population.

Proposition de la société HBI sur une étude énergétique des bâtiments

Dans le cadre des démarches pour la réalisation d'économies d'énergie, un projet de pose de panneaux photovoltaïques au niveau de la salle des fêtes a fait l'objet d'une étude.

La société HBI de Quincay (86) a proposé un accompagnement pour ce projet en présentant un rapport de simulation.

Le devis correspondant à cette étude est de : 2 260 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir le devis de HBI pour un montant de 2 260.00 € TTC

Rétrocession parcelle ZE 73

Monsieur le Maire explique que le lotissement « Le port de Nouâtre » situé rue de la motte est constitué de huit parcelles destinées à la vente pour des constructions. La parcelle ZE 73 correspondant à une bande longeant tout le lotissement a fait l'objet d'une proposition de rétrocession à l'euro symbolique par Val Touraine

Comptes rendus des réunions du Conseil municipal

Habitat le 1er mars 2023.

Suite à des échanges, Val Touraine Habitat propose de prendre en charge à ses frais le bornage et les frais d'acte lié à la rétrocession.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Val Touraine Habitat relative à la parcelle ZE 73.

Informations

Marché gourmand

Le vendredi 8 septembre Rue st blaise le 1er marché gourmand sera organisé avec les associations de la commune

Compte rendu de la séance en date du 09 Juin 2023

Désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Electeurs sénatoriaux :

- M. BRUNET Thierry
- Mme GUERIN Isabelle
- Mme GALLWA Catherine

Electeurs sénatoriaux suppléants :

- M. DOREAU Philippe
- M. AUBERTOT Cédric
- M. MINIER Quentin

SATESE 37 : délégation de compétence « contrôle des raccordements au réseau d'assainissement collectif »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de déléguer au SATESE 37 la nouvelle compétence « contrôle des raccordements au réseau d'assainissement collectif »

Le SATESE 37 dispose d'une nouvelle compétence depuis juin 2021 permettant la réalisation des contrôles de raccordement au réseau d'assainissement collectif. Ce contrôle est réalisé dans le cadre d'une transaction immobilière afin d'informer l'acquéreur sur l'état de l'assainissement. Un rapport est envoyé au particulier, et la collectivité est mise en copie systématiquement.

La contribution actuelle concernant le contrôle au niveau du réseau non collectif serait augmentée de 30 % par an. Cette contribution représenterait une augmentation de 104.72 €, quel que soit le nombre de contrôles effectués.

Révision du loyer communal sis 15 rue Principale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le loyer mensuel au 1er juillet 2023 en appliquant la hausse de 3.5% de l'indice de référence des loyers.

Adressage Rue de la Motte

Monsieur le Maire rappelle que l'article 169 de la loi 3DS dispose de ce qui suit : « Le Conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ».

Les données ainsi récoltées doivent ensuite être mises à disposition par les communes de manière à faciliter leur réutilisation par l'Etat et les différents acteurs qui en auront besoin (La Poste, l'INSEE, les opérateurs téléphoniques, etc...).

Monsieur le Maire fait remarquer que la situation antérieure au numérotage des rues n'avait pas prévue un découpage de la parcelle ZE 39 appartenant à Val Touraine Habitat située Rue de la Motte. Par conséquent, les logements VTH portent les numéros 28 et 30, la grande parcelle ZE 39 le numéro 32 et l'habitation et le garage les numéros respectifs 34 et 36.

Après avoir divisé en 7 la grande parcelle ZE 39 pour créer de l'habitat, il devient obligatoire de numéroter chaque nouvelle parcelle de la façon suivante :

Les logements 28 et 30 gardent leur numéro, les sept parcelles suivantes auront les numéros : 32, 34, 36, 38, 40, 42 et 44. L'habitation et le garage porteront les numéros 46 et 48.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la nouvelle numérotation en précisant qu'un certificat de numérotage sera remis aux propriétaires
- Autorise la mise à jour de la base d'adresses locale.
- Décide d'apporter son concours aux résidents impactés afin de faciliter le passage au nouvel adressage.

AMIL : désignation d'un référent déontologue des élus

Il est mis en place un référent déontologue dans les conditions prévues par le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 pour les élus locaux de la Commune de Marcilly-sur-Vienne.

Madame Catherine CHAMPRENAULT a exercé comme magistrate de l'ordre judiciaire et a occupé, tout au long de sa carrière, différents postes : Substitute du Procureur, Première Substitute, Avocate Générale, Procureure de la République puis Procureure Générale près la Cour d'Appel de Paris.

Madame Catherine CHAMPRENAULT aujourd'hui retraitée de la Magistrature est la personnalité tout à fait qualifiée et répond aux conditions pour assurer le rôle de référente déontologue des élus locaux de la Commune de Marcilly-sur-Vienne.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, Mme Catherine CHAMPRENAULT est désignée pour exercer cette mission de référente déontologue des élus de la Commune de Marcilly-sur-Vienne pour une durée de 1 an à compter du 1er juin 2023.

Informations

Recensement 2024

Le recensement des habitants de Marcilly-sur-Vienne se déroulera du **18 janvier au 17 février 2024**.

Comptes rendus des réunions du Conseil municipal

Compte rendu de la séance en date du 06 Juillet 2023

Désignation du coordonnateur communal pour la campagne de recensement 2024

Monsieur le Maire explique que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2024 les opérations de recensement de la population. A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement.

Le Conseil municipal décide :

- De désigner Madame BÉRING Céline, secrétaire de mairie, comme coordonnateur de l'enquête de recensement. Elle sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte. L'arrêté de nomination sera établi avant le 30 août 2023.

Modification du projet « aménagement viabilisation et cheminement doux

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la séance du 17 janvier dernier le projet de créer un aménagement « viabilisation et cheminement doux » a été acté afin de solliciter une subvention au titre de la DETR.

Après avoir reçu des services de la préfecture le 26 avril dernier un courrier rejetant le projet, la commune a décidé une révision du projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir le projet cheminement doux en annulant l'enfouissement des réseaux.

Modification du tableau des emplois. Création de poste suite à avancement de grade

Considérant qu'au titre de l'avancement professionnel pour l'année 2023, il peut être proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Un poste de rédacteur principal de 2ème classe à pourvoir à compter du 15/12/2023 (grade d'avancement)

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de la modification du tableau des emplois de la commune et par conséquent, de la création du poste de rédacteur principal de 2ème classe à pourvoir à compter du 15 décembre 2023 à temps complet.

Compte rendu de la séance en date du 21 Septembre 2023

Prise d'effet du contrat de location de la Maison d'Assistants Maternels (MAM)

Monsieur le Maire explique que la date d'effet du contrat de location de la MAM à l'Association « Aux jardins des sourires » a déjà fait l'objet d'une modification compte tenu du retard pris dans les travaux.

A ce jour, la réception des travaux est prévue fin septembre 2023. Par conséquent, il convient de demander aux assistantes maternelles un loyer dès le mois d'octobre.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **De MODIFIER** la prise d'effet du contrat de location au 1er octobre 2023

- **D'ACCEPTER** de fixer le loyer à 450 €TTC. Il sera indexé sur l'Indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).

Déclaration zone de contamination par les termites

Vu la déclaration en Mairie de la présence de termites dans un foyer situé sur le territoire de Marcilly-sur-Vienne,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2021, modifié le 27 mars 2023, délimitant les zones contaminées ainsi que celles susceptibles de l'être.

Vu l'obligation légale de transmission des informations aux services de la Préfecture.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délimiter et cartographier la zone contaminée et faire appel au FREDON Centre-Val-de-Loire (organisme à vocation sanitaire dont la commune est adhérente) pour réaliser un diagnostic et délimiter une « zone susceptible d'être contaminée » à court terme dite zone de lutte contre les termites, autour de la parcelle contaminée. Le rôle du FREDON consiste à prévenir, diagnostiquer, protéger, surveiller, former, sensibiliser, conseiller, réguler...

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **De délimiter** une zone contaminée selon les informations connues.

- **D'enjoindre** les propriétaires concernés de procéder aux traitements préventifs et/ou d'éradication nécessaires, dans un délai de six mois par une entreprise certifiée CTB A+, ainsi que de fournir à la mairie une attestation de réalisation de ces travaux.

- **De demander** au FREDON un diagnostic et la délimitation d'une zone de lutte contre les termites.

Création du poste d'Agent Recenseur

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement prévues du 18 janvier au 17 février 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- La création d'un emploi d'agent recenseur non titulaire, pour la période comprise entre le 10 janvier et le 17 février 2024 inclus.

- De fixer la rémunération de l'agent recenseur par référence à l'indice brut 367.

Mise en disponibilité adjoint technique

Monsieur Le Maire informe que M.GUERIN Cyril, adjoint technique à temps complet a demandé une mise en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 6 novembre 2023 pour une durée de cinq ans.

Comptes rendus des réunions du Conseil municipal

Il est nécessaire de procéder à un recrutement pour un poste similaire. L'adjoint technique restera pendant sa mise en disponibilité titulaire de son grade mais non de son poste.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les faits,
- Prend note de la demande de mise en disponibilité de l'adjoint technique mais n'autorise la mise en disponibilité qu'à compter du 1^{er} décembre 2023.

Modification d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Monsieur Le Maire rappelle qu'au sein du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), les OAP (orientations d'aménagement et de programmation) expriment de manière qualitative les ambitions et la stratégie d'une collectivité territoriale en termes d'aménagement.

Cette OAP (orientation d'aménagement et de programmation) à vocation principale d'habitat a un objectif de trois logements minimum, elle porte sur les parcelles AB183, AB105 et AB104, d'une surface globale de 0,4 ha.

La contrainte ainsi fixée n'autorise des projets qu'à des investisseurs ou promoteurs et ne permet pas la réalisation de projets concertés entre les propriétaires fonciers, la municipalité et les porteurs de projets dans la zone U. En conclusion, devant le manque d'intérêt des promoteurs pour notre commune et afin de déverrouiller la situation de blocage actuel, Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de solliciter le retrait de l'OAP lors de la révision du PLUI.

Compte rendu de la séance en date du 17 Octobre 2023

Préambule :

Monsieur le Maire informe que Madame Catherine GALLWA, conseillère municipale, a présenté sa démission pour raisons personnelles le 5 octobre dernier par courrier. Elle est effective depuis ce jour.

Désignation d'un élu « représentant communal » au Relais Emploi

Le Conseil d'Administration du Relais Emploi de Sainte-Maure-de-Touraine a proposé la création d'un collège de membres référents issus des Conseils municipaux afin de constituer un espace de dialogue avec les communes.

Le « référent communal » aura pour mission de favoriser l'offre de sa commune et de signaler cette possibilité aux personnes isolées de l'emploi, il pourrait aussi sensibiliser les employeurs locaux (entreprises, particuliers) à faire appel au Relais Emploi.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal à l'unanimité, nomme Benoît VANDENDORPE « référent communal ».

SATESE 37 Rapport annuel 2022

Le Service Public d'Assainissement non collectif a

transmis aux collectivités son rapport annuel 2022. Monsieur DOREAU Philippe 1er adjoint, délégué du SATESE a présenté les objectifs et les moyens opérationnels des missions du SATESE. Il a également donné les chiffres 2022 concernant les contrôles réalisés.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil municipal, n'apporte aucune remarque particulière.

Rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Monsieur le Maire a présenté et expliqué le rapport par compétence.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- N'apporte aucune remarque particulière.

- Prend acte du rapport d'activités 2022 de la CCTVV.

Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Le 2 octobre dernier, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie pour procéder aux évaluations des rétrocessions de charges suivantes aux communes :

- Rétrocession de la compétence « création, gestion des logements d'urgence »

- Suppression de la « bibliothèque de L'Île Bouchard » de la liste des équipements culturels d'intérêt communautaire, et donc rétrocession de charges à la commune de l'Île Bouchard

- Rétrocession de la compétence « interventions musicales en milieu scolaire », avec rétrocessions de charges aux communes concernées

Les membres de la CLECT ont approuvé à l'unanimité des présents le rapport.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 02/10/2023.

Changement d'un STECAL du PLU Intercommunal

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 27 janvier 2020 a permis aux communes de délimiter par des STECAL (secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées) certaines zones situées en secteur inconstructible (Agricole et Naturelle), à titre exceptionnel, des constructions si elles ne portent pas atteintes à la préservation des sols agricoles et à la sauvegarde des espaces naturels.

Le stecal « Az » permet aux activités économiques isolées la possibilité de développer leur activité et de se pérenniser sur le territoire.

Monsieur le Maire explique que le secteur Az de la commune correspond à une friche économique pouvant accueillir une nouvelle activité. La parcelle concernée ZC 77 avait été achetée par la commune pour y entreposer des matériaux et du matériel.

Cependant au regard du développement des énergies renouvelables et du besoin croissant de surfaces pouvant accueillir des générateurs d'énergie, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de faire une

Comptes rendus des réunions du Conseil municipal

demande de changement de stecal en passant du Az au Aenr (Energies Renouvelables) afin d'offrir la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques. De plus, cette parcelle sera proposée dans les zones d'accélération des énergies renouvelables, au titre de la loi APER.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, demande le changement du stecal Az en Aenr concernant la parcelle ZC 77 dans la procédure actuelle de modification du PLUI.

Convention relative au développement de la lecture publique et des bibliothèques

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 1999 portant création d'une bibliothèque municipale,

- Vu la convention entre les bibliothécaires volontaires et la commune de Marcilly-sur-Vienne en date du 18 décembre 2007,

- Vu la convention de partenariat pour un portail commun de ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre-et-Loire en date du 31 mars 2015,

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal que la convention de partenariat pour un portail commun de ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre-et-Loire a été résiliée pour être remplacée par une nouvelle convention.

Cette nouvelle convention a pour objet la mise à disposition des services de la bibliothèque départementale suite à l'adoption d'un schéma de développement de la lecture publique par le Département pour la période 2023-2028.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée à la présente délibération, avec le Président du Conseil Départemental.

Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement d'activité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien des bâtiments, de la voirie, du fleurissement de la commune... Ces tâches ne peuvent être réalisées par le seul agent permanent de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil municipal de créer, à compter du 02 novembre 2023, un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint Technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures (35/35ème) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de trois mois sur une période de dix-huit mois suite à un accroissement

temporaire d'activité technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint Technique pour effectuer les missions d'adjoint technique polyvalent suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures (35/35ème), à compter du 02 novembre 2023 pour une durée maximale de trois mois sur une période de dix-huit mois.

- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 378 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Achat de panneaux photovoltaïques

Après l'étude de faisabilité positive de pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment communal « salle polyvalente », il est nécessaire de passer à la phase opérationnelle en demandant des devis. Ce programme avait été présenté au budget 2023 pour un investissement de 30 000 €.

Après étude des devis et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'écarter le devis de la SA CMDM ne présentant pas toutes les caractéristiques requises.

- D'écarter le devis de la société Plumé-Thomasseau pour un ensemble photovoltaïque de 9720Wc, d'un montant de 19100 €HT.

- **D'ACCEPTER** le second devis de la société Plumé-Thomasseau correspondant à l'ensemble photovoltaïque comprenant 22 panneaux, d'une puissance de 8910Wc, d'un montant de 18 200.00 € HT.

Compte rendu de la séance en date du 21 Novembre 2023

Désignation d'un délégué suppléant pour le syndicat Cavités 37

En remplacement de Madame GALLWA Catherine, conseillère municipale démissionnaire, il est nécessaire de procéder à son remplacement au syndicat CAVITES 37 ou elle avait été désignée suppléante.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection, du délégué pour siéger au sein du syndicat CAVITES 37 :

Est candidat et après le vote, est élu :

- Monsieur Quentin MINIER Délégué suppléant

Avis adhésion commune Esves-le-Moutier au syndicat Cavités 37

Suite à la demande d'adhésion d'Esves-le-Moutier au syndicat Cavités 37 et conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes adhérentes doivent se prononcer à leur tour sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** l'adhésion d'Esves-le-Moutier au syndicat Intercommunal Cavités 37

Comptes rendus des réunions du Conseil municipal

Rapport d'activités 2022 du SIEIL 37

Monsieur DOREAU Philippe, 1er adjoint informe que le Syndicat Intercommunal d'Énergie de l'Indre-et-Loire a adressé son rapport d'activités 2022.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- N'apporte aucune remarque particulière.
- Prend acte du rapport d'activités 2022 du SIEIL 37.

FDSR Socle 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une subvention de 8 281 € peut être accordée par le Conseil Départemental au titre du programme « Fonds Départemental de Solidarité Rurale Socle 2024 ».

Ce dispositif est réservé aux communes de moins de 2 000 habitants porteuses d'un projet d'investissement devant commencer au plus tard le 15 novembre 2024.

Monsieur le Maire présente le projet de modernisation de la cuisine de la salle des fêtes défini par la réalisation de travaux et par l'apport de nouveaux équipements.

Afin de chiffrer ce projet, la commune a demandé au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) d'apporter son expertise et de restituer son étude technico opérationnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPORTE un accord de principe sur le projet de modification de la cuisine de la salle des fêtes en attendant la restitution de l'étude faite par le CAUE et sollicite le FDSR2024 auprès du Conseil Départemental.

DETR 2024

Dans le cadre de la protection des biens et des personnes, la commune de Marcilly sur Vienne souhaite poursuivre ses démarches pour optimiser la sécurité incendie des lieux-dits « Les Mariaux » et « Les fours à chaux » par la création de bornes d'incendie positionnées par rapport aux besoins réels actuels.

L'objectif de ce projet doit répondre aux obligations de sécurité mais également aux règles d'aménagement et d'urbanisme. En effet, le secteur de l'immobilier restant dynamique et devant la recherche du maintien d'un niveau de population sur la commune, il a été décidé d'apporter tous les moyens nécessaires pour assurer la sécurité incendie.

En conséquence, la municipalité souhaite, en accord avec le SDIS, implanter deux bornes incendie localisées idéalement et répondant aux exigences de caractéristiques pour assurer la sécurité incendie du plus grand nombre d'habitations dans un rayon de 400 mètres.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 6 916.00€ HT. Il est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DETR :	4 150.00 €
Autofinancement communal	2 766.00 €
Coût total :	6 916.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

- **D'ARRETER** le projet de défense incendie des lieux-dits « Les Mariaux » et « Les fours à chaux »

- **D'ADOPTER** le plan de financement exposé ci-dessous

- **DE SOLLICITER** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Admission en non-valeur

Après avoir épuisé tous les recours possibles, le responsable du Service de Gestion Comptable de Chinon demande à la commune d'admettre en non-valeur le titre établi en 2020 correspondant aux frais d'obsèques d'un administré indigent.

Le montant du titre s'élève à 3 485.59 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le responsable du Service de Gestion Comptable de Chinon à admettre en non-valeur le titre n°63 de 2020 pour un montant de 3 485.59 €.

Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que conformément au décret n°2023-1006 en date du 31 octobre 2023, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics de la fonction publique territoriale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présent

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 décembre 2023.

DECIDE

Article 1 : d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire et de prévoir son versement à 3 agents remplissant les conditions d'éligibilité,

- avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;

- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;

- avoir perçu une rémunération brute ne dépassant pas les 39.000 euros sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

Article 2 : de prévoir son versement en une seule fois.

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

TRANSMET pour avis au Comité Social Territorial le projet de délibération.

COMMÉMORATIONS DU 8 MAI ET DU 11 NOVEMBRE



Cette année les commémorations de l'Armistice de 1918 et de la Victoire de 1945 ont rassemblé un public plus nombreux que les années précédentes, notamment celle du 8 mai, sous un beau soleil printanier. À chacune de ces cérémonies le maire, Thierry Brunet, entouré du représentant des Anciens combattants, James Amirault et du porte-drapeau, l'adjudant-chef Jean-Yves Jobert, a lu le message commun du ministre des Armées, Sébastien Lecornu, et de la secrétaire d'Etat aux anciens combattants et à la mémoire, Patricia Mirallès. Au tout début de la commémoration du 11 novembre le maire, Thierry Brunet, a évoqué le sacrifice des sergents-chefs

Baptiste Gauchot et Nicolas Mazier et de l'adjudant-chef Nicolas Latourte, morts pour la France en Irak cette année. Le message des ministres rappelait qu'il y a juste cent ans le ministre des Armées, André Maginot, allumait la Flamme sur le tombeau du Soldat inconnu, flamme qui ne devait jamais s'éteindre, même sous l'occupation. Lors du 8 mai étaient évoqués la terrible année 1943, le recul des armées ennemies à l'Est, la montée de la Résistance en France et l'horreur de la Shoah. Le dépôt d'une gerbe au pied du Monument aux morts et une minute de silence ont rendu hommage au courage de tous les soldats morts pour leur patrie.

RETRAITE DE DOMINIQUE CUVELIER

Tous les habitants de notre village connaissent bien Dominique Cuvelier, le cantonnier qui a travaillé pendant des années pour la commune. Tous l'ont vu dans nos rues et nos chemins arroser, semer, sarcler, bref s'affairer à l'entretien des massifs floraux du village pour l'embellir. Beaucoup ne l'ont pas nécessairement vu faire des travaux plus discrets, comme l'entretien du matériel, les réparations à l'école ou à la mairie, les préparations des manifestations communales... Depuis une dizaine d'années il partageait la tâche avec Cyril Guérin mais depuis le mois de mai il a remis ses outils pour prendre une retraite bien méritée. C'est pour le remercier qu'une quarantaine d'habitants se sont retrouvés le vendredi 16 juin dans la salle des fêtes. À cette occasion le maire, Thierry Brunet, a présenté à l'assemblée le parcours professionnel mais aussi le parcours de vie du nouveau retraité. Ce dernier est né en mai 1956 à la Possession, sur l'île de la Réunion, « une commune plus importante que son village d'adoption ». Jeune adulte il a fait ses classes à la base aérienne de Nice mais il est retourné ensuite sur son île natale pour y travailler, d'abord à l'ONF et ensuite à la mairie de Saint-Denis.

En 2002 il décide de revenir en Métropole, en Touraine, d'abord dans l'agglomération de Tours puis dans le Sainte-Maurien, toujours dans l'entretien des espaces verts. D'août 2006 à mai 2007 il suit une formation au lycée agricole de Fondettes pour en sortir avec en poche un brevet professionnel agricole. Dès juin 2007 il signe un contrat d'accompagnement à l'emploi à Marcilly. C'est alors que Thierry Brunet, se rendant

compte de ses qualités professionnelles, décide de pérenniser son embauche.

Il entama alors une nouvelle carrière dans la vallée de la Vienne, avec une titularisation en juin 2009 et une promotion au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe en 2017.

Rapidement il devient indispensable, se révélant comme un « véritable couteau suisse », tout en restant très discret. Selon ses dires ses préférences allaient toujours aux « fleurissement, aux espaces verts » mais aussi à l'apiculture. Une anecdote, racontée en aparté, illustre cette passion, celle où il a empêché la destruction d'abeilles par les services départementaux. Dominique Cuvelier est connu pour être capable de récupérer sans coup férir n'importe quel essaim. On lui a d'ailleurs offert, lors de cette petite réception, des Ollas et une superbe ruche.



Les Investissements

En 2023 la municipalité a continué sa politique d'investissement dans plusieurs types d'équipements. Pour la sécurité des habitants et comme le préconise la loi un défibrillateur a été installé entre l'entrée de la mairie et celle de la salle des fêtes. Des panneaux placés dans divers lieux du village précisent son emplacement.

Au printemps la municipalité a acheté une tondeuse auto portée ce qui facilite le travail des employés communaux sur les espaces verts du village.

Dans le cadre de la transition énergétique il est prévu l'implantation de panneaux photovoltaïques qui permettront, dès le début de l'année 2024, des économies budgétaires.



ÉCOLIERS À LA FERME

Il y avait beaucoup de monde, beaucoup de petites têtes blondes ou brunes pendant deux jours à la ferme du GAEC Massé, aux Mariaux, pour découvrir la ruralité et ses diverses activités. Dans le cadre du comice du monde rural de l'ancien canton de Sainte-Maure-de-Touraine, sous la présidence de Marie-Françoise Rémaud, ce ne sont pas moins de 356 écoliers venus des différentes écoles de ce canton qui ont participé à cinq ateliers disséminés en divers endroits de l'exploitation agricole ces jeudi 1er et vendredi 2 juin 2023. Ceux de l'école de Marcilly faisaient partie des premiers groupes à se rendre à la ferme, avec leurs camarades de Sainte-Maure et de Saint-Épain. Le lendemain ce fut le tour des écoles de Noyant et de Sainte-Catherine.

Encadrés par une bonne dizaine de bénévoles ils ont

appris comment les abeilles produisaient du miel, comment s'occuper des animaux de basse-cours, quelles étaient les techniques de production des grandes cultures, les aléas de la production laitière et ce que devenait ce lait après la traite des vaches.

Mais les écoliers n'étaient pas les seuls à venir aux champs. Le sous-préfet de Chinon, Laurent Vignaud, a rendu visite le vendredi, le même jour que le maire de Maillé, Jean-Jacques Roy et que celui de Noyant-de-Touraine, Théo Champion-Bodin. La veille la ferme avait vu le passage de la députée Fabienne Colboc et du conseiller départemental Étienne Martegoutte. Deux maires étaient également présents, celui de Sainte-Maure-de-Touraine Michel Champigny et bien sûr celui de notre commune, Thierry Brunet.

La rencontre s'est close, à la grande joie des enfants, par un lâcher de pigeons orchestré par le groupement colombophile du val de Loire.



DÉPART DE CYRIL GUÉRIN

Tout le monde dans le village a un jour croisé la route de Cyril Guérin pour au moins deux raisons : tout d'abord parce que c'est un enfant du pays et qu'il s'y est fait de nombreux amis et copains ; ensuite parce que depuis 10 ans chacun a pu le voir travailler les espaces verts ou les voies communales en tant qu'adjoint technique de la commune. Toutefois à partir de décembre on pourra toujours le saluer mais essentiellement le week-end car son parcours professionnel évolue et il sera amené à se déplacer la semaine sur des chantiers à travers la France pour la société FieldTurf Tarkett.

Mais la commune ne sera pas sans employé car depuis début novembre on a pu voir Cyril travailler avec le nouvel adjoint, Florian Tourneur, afin de le « tuiler » et de préparer la transition. Ce dernier, âgé de 28 ans, a apprécié l'accueil et se dit très heureux de travailler à Marcilly. Bien qu'originaire de l'agglomération il peut être considéré comme un local car il habite à Pouzay depuis 2017 et une partie de sa famille s'est installée à Nouâtre. Titulaire d'un CAP paysagiste il a déjà travaillé dans ce secteur au camping des Allais à Trogues. Comme Cyril il travaillera en équipe avec

Laurent Amirault deux jours par semaine dès sa période d'essai qui se termine en mars. Comme son prédécesseur tout un chacun pourra le croiser dans nos rues et nos chemins ou probablement faire sa connaissance lors de la cérémonie des vœux le 14 janvier.



Un buste de Marianne pour la mairie.

Le samedi 25 mars le maire, Thierry Brunet, et une partie du Conseil municipal s'étaient donné rendez-vous à la mairie pour accueillir Nadège Arnault, Étienne Martegoutte, Florence Boullier et Sébastien Prouteau, les conseillers départementaux et leurs suppléants. La raison de cette rencontre : la remise



d'un buste de Marianne pour la salle de réunion. En effet, lors de la venue du sous-préfet en mairie il y a de cela quelques années la remarque avait été faite aux conseillers qu'il manquait le buste symbolisant la République. Mais nous n'étions pas les seuls. D'après Nadège Arnault neuf communes du canton n'en avaient pas et en conséquence le Conseil départemental a toutefois décidé d'en offrir un à chacune d'entre-elles.

Donc acte, et depuis les conseils municipaux et les mariages pourront se faire sous le regard bienveillant de notre Marianne nationale. En bonus les conseillers et les habitants pourront se partager la lecture du livre de Pierre Bonte « Je vous salue Marianne », livre également offert par le département et qui raconte les différentes représentations de cet emblème républicain.

OCTOBRE ROSE

Début octobre de fines silhouettes, toutes de rose vêtues, ont fait leur apparition sur divers lieux de la commune. L'une poussait un landau, l'autre faisait ses emplettes, la troisième son jogging... Près d'elles des panneaux portant cœurs et rubans roses interrogeaient le passant sur son « engagement ». Beaucoup l'ont compris, ces élégantes figurines grandeur nature témoignaient du lancement dans le village de l'opération « octobre rose » qui veut sensibiliser la population au dépistage du cancer du sein et cela chaque mois d'octobre. Un groupe de bénévoles, avec le soutien de la municipalité, s'était associé au club de gymnastique « gym sourire », pour mettre en œuvre cette campagne de sensibilisation. Toujours dans le cadre de cette opération plusieurs membres de l'association « au sein des femmes », dont Floriane et Maria, avaient installé un stand parmi les participants à la brocante du 1er octobre pour diffuser leur message et y vendre des tee-shirts et autres objets. D'autres actions ont été entreprises, comme le dépôt

de tirelires chez les commerçants ainsi que l'organisation par gym sourire de sa traditionnelle randonnée le dimanche 15 octobre, les bénéfices de toutes ces démarches étant destinés à l'association « au sein des femmes ».



UN 1^{ER} MARCHÉ GOURMAND À MARCILLY

Les habitants de Marcilly-sur-Vienne ont organisé le vendredi 8 septembre leur premier marché gourmand. Ce projet est le fruit de la collaboration entre la municipalité et les associations du village. Les

membre de la MAM (Maison des assistantes maternelles), du Gardon de Marcilly, du Réveil de Marcilly, des Marcilly de France et des Amis commerçants se sont réparti la gestion des différents produits du terroir que les visiteurs ont pu déguster. Toute la gamme d'un bon repas, de la planchette apéro aux fouées, en passant par les huitres, le cochon ... sans oublier les boissons pour se désaltérer, était proposée aux gourmets et aux gourmands de passage à Marcilly. « Simplicité et qualité » ont été les maître-mots de la soirée. Une animation musicale, interrompue momentanément le temps d'apprendre la victoire du XV de France face aux All-Blacks, ce qui a « ambiancé » la soirée

Devant le succès de la fête une nouvelle édition en date du vendredi 6 septembre 2024 est en préparation.



NOUVELLES DES ÉCOLES

Le regroupement Pédagogique Intercommunal de Maillé, Marcilly-sur-Vienne, Nouâtre, Ports-sur-Vienne et Pussigny accueille cette année 157 élèves. Voici les enseignants et les effectifs par classe pour l'année scolaire 2023-2024.

École maternelle de Nouâtre.

Cycle 1 : 59 élèves

Émilie DYS : 23 TPS/PS. ATSEM :

Christine MAUCLERC.

Magalie OBLIGIS (directrice) : 13 MS.

ATSEM Florence RAIFFÉ.

Stéphanie DUBOIS : 23 GS. ATSEM

Céline MARQUET.

Alan CORNU : ZIL.

Marie DA SILVA : AESH.

École élémentaire de Maillé.

Cycle 2 : 32 élèves.

Karine HÄMMERLÉ (directrice) :

14 CP.

Céline ARNAULT : 18 CE1.

Sarah GRASLIN : service civique.

École élémentaire de Marcilly-sur-Vienne.

Cycle 3 : 66 élèves

Sophie PERRIN (directrice) : 24 CE2.

Érika SOUBISE : 17 CM1.

Sandrine DOURY : 25 CM2.

Marie DA SILVA : AESH.



Les Projets pédagogiques de l'année.:

Dans les trois écoles, de la GS au CM2, reprise de la musique avec Feno Randriamamonjy (le lundi pour les PS, les GS, les CM1 et les CM2 et le mardi pour les CP et CE1) et du théâtre avec Audrey Lange (le jeudi une semaine sur deux).

Les projets de l'école de Nouâtre :

la découverte des cinq continents grâce aux jeux olympiques.

- Le vendredi 10 novembre visite de Célia Jodar, qui a participé aux JO de 2021 pour le Maroc en catégorie Canoë Kayak, ainsi que de son mari qui prépare actuellement l'équipe d'Australie aux JO 2024,

- Le mardi 14 novembre : découverte du baby Judo pour les trois classes grâce à M Julien. Andrault.

- Le vendredi 24 novembre : intervention de Marius Koudohin sur l'Afrique (objets, récits).

En période 3 et 4 : découverte du baby hand avec le club HBSM et découverte de la balle ovale avec le club de Rugby de Noyant de Touraine.

En prévision une séance de sensibilisation au sport en situation de handicap avec l'antenne départementale du Handisport.

les MS ont réalisé des tableaux d'automne pour les résidents de la maison de retraite de Sainte-Maure-de-Touraine.

Le jeudi 14 décembre les MS se sont rendus à l'EHPAD de Sainte-Maure-de-Touraine pour réaliser des décorations de Noël et prendre un goûter avec les résidents. Une rencontre sportive « Jeux Olympiques » est prévue en dernière période.

Mise en place d'un projet NEFLE pour donner une identité et réaménager la cour de l'école.

Les projets de l'école de Maillé :

Le thème de l'année est axé sur le sport.

Les CP et les CE1 auront plusieurs séances de balle ovale au cours de l'année.

Rencontres sportives avec les élèves de l'école de l'Île Bouchard et de Parçay-sur-Vienne.

Correspondance avec les CE2 de l'Île Bouchard.

Séance de cinéma à la Maison du Souvenir : « Le Cirque » de Charlie Chaplin.

Échanges sportifs avec les CE2 de l'école de Marcilly. Stage de 3 jours à l'école du Cirque de la famille Georget à Luynes. Durant ce stage, les enfants découvriront différentes disciplines des arts du cirque (jonglage, équilibre, acrobatie, trapèze...). Un spectacle d'une heure effectué par les élèves sera présenté aux familles à Luynes à l'issue de ce stage.

Les projets de l'école de Marcilly-sur-Vienne

Le 29 septembre les CM1 et CM2 ont assisté au spectacle « Belle au bois » au Château de Sainte-Maure-de-Touraine.

Plusieurs séances de balle ovale pour les trois classes en Octobre.

En novembre les élèves de CM2 ont travaillé avec les Jardins de Nouâtre (plantations et séance en classe autour de l'arbre).

Le lundi 27 novembre invitation par le collège de Nouâtre pour venir admirer les Echassiers du Togo, des acrobates du ciel, dans le cadre du Festival Plumes d'Afrique.

LE COLLÈGE PATRICK-BAUDRY

Le collège de Nouâtre dirigé par Madame Nathalie CANEVET nouvelle Principale, accueille en cette rentrée 122 élèves. Ils sont répartis sur 7 classes, facilitant ainsi les conditions de travail et l'accompagnement des élèves.

Le collège propose différentes options :

- Activité Physique de Pleine Nature en 6ème
- Latin en 5ème/4ème/3ème
- Grec en 3ème
- Section européenne anglais en 3ème
- Une classe défense en 4ème

La communauté éducative, investie et dynamique, est attachée à la réussite des élèves. Aussi des modules d'accompagnement, notamment pour les devoirs, de renforcement de compétences, et de découverte professionnelle sont proposés sur chaque niveau de classe.

De nombreux projets dans le cadre des parcours éducatifs sont aussi mis en place tout au long de l'année comme le projet Récital en partenariat avec les amis de Nafadji, une programmation cinématographique avec l'association Ciné off, la visite du Centre Régional Résistance & Liberté de Thouars, des actions de prévention sur l'usage des réseaux, la sécurité routière.

Les élèves aussi s'engagent, un groupe de 4ème a organisé une campagne d'affichage pour « octobre rose ».

Enfin, des ateliers durant la pause méridienne sont organisés : atelier lecture, chorale. Ou bien encore, en partenariat avec la communauté de commune Touraine Val de Loire un atelier de musiques actuelles et une animation « jeux de société ».



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉCOLES PRIMAIRES DU VAL DE VIENNE

Le Syndicat Intercommunal des Écoles Primaires du Val de Vienne (S.I.E.P.V.V.) est régi par 5 communes membres (Maillé, Pussigny, Ports-sur-Vienne, Marcilly-sur-Vienne et Nouâtre). Il a en charge par délégation, la gestion des temps périscolaires ainsi que l'appui à l'éducation et à l'enseignement des enfants en apportant les ressources humaines et matérielles.

Les membres du bureau tendent à l'amélioration des services périscolaires en développant une coordination avec le territoire (Poursuite du Plan de sobriété énergétique sur les écoles, aménagements spécifiques, maintenance du matériel informatique, rénovation du site internet, mutualisation des moyens et harmonisation des pratiques avec la CCTVV...)

La rentrée 2023 est marquée par une diminution des effectifs en rassemblant 156 élèves, répartis sur les 3 écoles du RPI. Le syndicat poursuit le financement des interventions sous la gestion pédagogique des enseignantes : Nouvelle intervenante théâtre, Mme Aurélie LANGER, de la compagnie du Halo de la GS au CM2 ; Poursuite de l'intervenant musical en milieu scolaire à la charge du SIEPVV depuis la rentrée 2023 ; Mise à disposition des transports à destination du gymnase de Nouâtre...

Cette année est aussi marquée par le départ en retraite de Florence, ATSEM depuis plus de 30 ans, et très

appréciée de tous. Florence a fait preuve d'une conscience professionnelle de qualité, apportant une attention particulière au bien-être des enfants. Toutes ces années de services rendus à la collectivité, ont contribué à l'éveil et au développement des enfants de l'intercommunalité.

Nous la remercions très chaleureusement et lui souhaitons une retraite bien méritée...

Nous tenions aussi à souligner l'implication et l'adaptabilité que font preuve le personnel du SIEPVV et enseignantes du RPI.

Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives au syndicat sur le site (menus des restaurations scolaires, planning des activités de l'accueil et Loisirs, comptes rendus des conseils, informations diverses...) : www.siepvv37.com

Membres du bureau du SIEPVV

M Sébastien DEFOER, **Président**

M Carlos AUTANT-FERNANDES **Vice-président chargé de la gestion du personnel**

M Cédric AUBERTOT, **Vice-président chargé du numérique et de la communication**

M Daniel POUJAUD, **Vice-président**

M Alain DUBOIS, **Vice-président**

LE COMICE AGRICOLE

Après Richelieu, en 2022, c'était au tour des villages et ville de l'ancien canton de Sainte-Maure-de-Touraine d'organiser le traditionnel comice agricole du sud-ouest tourangeau. Sept des douze communes de ce territoire s'étaient déclarées partantes pour cette manifestation, sous l'égide d'élus sainte-mauriens, chef-lieu oblige. Sous le thème de la nouvelle ruralité des représentants des différents conseils municipaux se sont réunis à plusieurs reprises depuis le début de l'année pour préparer ce rassemblement.

Le samedi 23 septembre tous se sont retrouvés au parc Guignard pour mettre en valeur leur commune. Le stand de Marcilly-sur-Vienne exposait des lieux emblématiques du village et les bénévoles ont pu faire déguster aux badauds de l'épine locale, à boire avec modération, ce qu'on fait également les élus de passage. On a pu à cette occasion discuter avec la députée Fabienne Colboc, la représentante du canton

au département, Nadège Arnault, à l'époque vice-présidente et nouvellement élue présidente, Christian Pimbert, le président de la communauté de communes Val de Vienne et de nombreux maires.

Maintenant la question du lieu et de la date du prochain comice est sur la table ? Affaire à suivre.



La commune de Nouâtre bénéficie de l'un des derniers cinémas de campagne du territoire. Cette salle, aménagée au début des années 80, dépendait à l'origine du camp militaire. Aujourd'hui propriété du département, cette charmante petite salle de 133 places est gérée par l'association « Ensemble au cinéma » et profite des moyens logistiques de Ciné Off.

Le cinéma de Nouâtre tient bon malgré un contexte compliqué où la fréquentation des salles obscures est au plus bas partout en France. L'association « Ensemble au cinéma » a la volonté de maintenir cette offre culturelle de proximité précieuse, en

proposant un film le vendredi soir toutes les deux semaines ainsi qu'un ciné goûter le mercredi après-midi lors des vacances scolaires.

Afin de donner un nouvel élan à cette salle, les membres de l'association et Ciné Off réfléchissent à des projections animées de manière originale et sont à l'écoute de vos propositions (ciné-débat, soirées thématiques...).

Si vous voulez vous impliquer dans la vie du cinéma, notamment en participant à la programmation des films qui seront proposés, n'hésitez pas à rejoindre l'association (cotisation annuelle de 10 €).

Merci aux spectateurs et aux membres de l'association qui se relaient pour permettre l'organisation des séances.

Merci également à la commune de Nouâtre, à la Communauté de communes Touraine Val de Vienne, au Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, aux communes de Marcilly-sur-Vienne, Pouzay et Maillé pour leurs soutiens financiers ainsi qu'au collège Patrick-Baudry pour la mise à disposition de la salle Jean-Savoie.

Renseignements :

Tarif plein (+ 18 ans) : 6,50 €

Tarif réduit (- 14ans): 4,50 €

Facebook et Instagram :

Ensemble au cinéma - Nouâtre
cinema.nouatre@gmail.com

Les Associations

MARCILLY DE FRANCE

Pour la troisième fois l'association des Marcilly de France a pris possession du bâtiment de la commune près du terrain de ball-trap, aux trois fontaines, pour une confrontation amicale de plusieurs équipes dans trois épreuves sportives : le ball-trap, la pêche et les boules. Autrement dit il s'agissait, ce samedi 3 juin, de la troisième édition du triathlon BTPB, manifestation qui a vocation à s'installer durablement dans le paysage festif du village. La première édition s'était déroulée en mai 2018 mais la pandémie avait stoppé momentanément la mise en œuvre de nouveaux challenges.



Cette année dix-huit équipes se sont affrontées puis ont partagé le repas dans une ambiance des plus joyeuses.

Ce fut l'occasion de faire le point sur les projets de l'association et d'annoncer la prochaine rencontre des Marcilly de France. En 2024 la dizaine de communes qui partagent ce patronyme se retrouveront les samedi 22 et dimanche 23 juin à Marcilly-en-Villette, dans le Loiret.

Toute personne intéressée par ce déplacement peut contacter l'un des responsables de l'association : Isabelle Guérin (02 47 65 32 59 ; 06 81 00 28 87), Jean-Jack Camain (02 47 65 26 61 ; 06 48 92 61 58) ; Brigitte Grenat (02 47 65 55 59 ; 06 81 78 14 13).

GYM SOURIRE

Dans la continuation de l'année 2022 qui a vu une augmentation du nombre d'adhérents et qui fut marquée par de nombreux événements (participation à octobre rose et au challenge sportif rose and -blu, ateliers découverte du qi-gong et du tai-chi) la rentrée de septembre 2023 a de nouveau connu une hausse des adhérents qui ont pratiqué avec assiduité les activités proposées, dans la bonne humeur et un investissement dans la qualité du travail effectué au niveau physique pour un maintien en bonne santé.

Les activités suivantes sont proposées aux adhérents :

le lundi de 18 h à 19 h gym douce « bien vieillir » ;
le mardi de 19 h 45 à 20 h 45 gym plus dynamique, avec cardio, renforcement musculaire et évacuation du stress quotidien ;
le jeudi de 18 h 45 à 20 h qi gong et tai chi : souplesse des articulations, équilibre, mémoire et concentration.

L'association a participé à la brocante de Marcilly le 1er octobre dans le cadre d'octobre rose avec une association de Tours. La randonnée pédestre du dimanche 15 octobre s'est faite dans le même cadre avec une participation record de 90 participants : les bénéfices seront reversés à l'association « au sein des femmes ».

Un grand merci à la municipalité pour son aide ainsi qu'à nos adhérents qui permettent à notre association de continuer à participer à la vie municipale tout en contribuant à maintenir la bonne humeur qui caractérise les séances

Le club est engagé dans la lutte contre la sédentarité, avec la recherche du bien-être, du développement des capacités de chacun. Les séances allient sport et plaisir et chacun peut progresser à son rythme guidé par notre animatrice diplômée Marie-Christine qui sait nous faire profiter de ses formations, de ses musiques et de sa bonne humeur.

Pour tous renseignements appelez le 06 81 77 98 45 ou gymsourire@gmail.com.

La présidente Maryse Estrayer.



Les Associations



LES MOTS AIMENT VOYAGER

Pour cela ils s'organisent judicieusement en phrases, en paragraphes puis en chapitres, ils se forment en récits, en essais, en romans, ils se relient, se couvrent d'une image évocatrice et vous attendent soigneusement alignés, classés sur les rayonnages de votre bibliothèque municipale.

Mais pour voyager, ils ont besoin de lecteurs et de lectrices comme vous, prêts à se laisser porter par l'émotion à la découverte d'aventures, d'énigmes policières ou d'histoires incroyables.

Pour bénéficier de ces évasions, disponibles chaque Mercredi de 16h à 18h et Samedi de 10h à midi, une modeste adhésion annuelle de 8€ est nécessaire si vous êtes âgés de plus de 18 ans et si vous n'êtes pas chômeurs car dans ces cas là l'adhésion vous est offerte.

Je remercie la municipalité pour son soutien à faire vivre ce lieu de culture, la Bibliothèque Départementale de Chinon pour sa collaboration et surtout notre chère équipe de bénévoles Huguette Dériaux, Cathy Le Boursicaud, Cécile Guep, Anne-Marie Prouteau, Brigitte Jahan et Françoise Trapy sans qui ce lieu ne pourrait se maintenir.

N'oublions pas notre Cabine à Livres à votre disposition 24h/24 pour choisir ou déposer de nouveaux ouvrages.

Au nom de toute notre équipe, je vous souhaite une excellente année 2024.

Dominique Lamarque Président de l'Association Grain de Sel

ASSOCIATION DE CHASSE DES PROPRIÉTAIRES DE MARCILLY-SUR-VIENNE

Notre association se compose de 28 sociétaires, 2 de moins que la saison écoulée, et 1 donateur.

La saison 2023-2024 fut compliquée, malgré de bons comptages en hiver des lièvres et ceux du printemps concernant les faisans. Les gibiers ne furent plus présents à l'ouverture générale de la chasse, du moins pas dans les effectifs espérés. L'été fut à peu près normal, donc la chaleur n'est pas la cause, certainement des maladies mais nous ne retrouvons pas ou peu d'animaux morts. Cela devient un vrai problème et cela a conduit le groupement cynégétique du Richelais à fermer la chasse des faisans sauvages afin de préserver une souche d'oiseaux sauvages saine.

Des migrateurs tels que les hérons garde-bœufs en sont peut-être la cause. Ces oiseaux sont présents en grand nombre depuis 2 ou 3 années dans notre région une prédation par les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) ou les rapaces. Seules des études de terrain pourront ou pas nous donner des réponses.

Enfin un peu de sourire avec notre traditionnel

laisser-courre au lièvre suivi du repas au soir du 9 décembre 2023, agrémenté par un petit concert de trompes de chasse, de plaisanteries et d'histoires drôles, ce qui nous permet de rester unis et de maintenir une bonne cohésion du groupe.

Nous restons à la disposition de la commune, de ses administrés et comme à l'habitude de nos partenaires agriculteurs.

Bonne année 2024 à toutes et à tous.

En Saint Hubert

Le conseil d'administration.



Les Associations



L'APE des écoles du Val-de-Vienne est une association des parents d'élèves des écoles de Maillé, Nouâtre et Marcilly-sur-Vienne.

Les enfants scolarisés sur le RPI viennent de Maillé, Nouâtre, Marcilly-sur-Vienne, Ports-sur-Vienne et Pussigny. L'APE a pour objectif de soutenir financièrement des projets, des activités ou l'achat de matériel en fonction des besoins des écoles. Pour cela, l'APE organise différentes manifestations et ventes de produits.

Pour l'année 2022-2023, nous avons débuté la saison par une vente de jouets en partenariat avec le Coffre à Jouets, situé à Marcilly-Sur-Vienne, ainsi que la participation de son marché de Noël (vente de crêpes, vin chaud et activités créatives gratuites).



Nous avons distribué plus de 150 sachets de chocolats pour Noël et Pâques, afin de faire plaisir aux petits comme aux plus grands. Il y a eu une vente de fromages et de saucissons. L'APE a organisé un après-midi jeux, son carnaval avec la célèbre piñata clown et la traditionnelle fête des écoles, qui a eu lieu à Marcilly-sur-Vienne. Les membres du bureau ont souhaité proposer une « fête foraine éco-responsable » en

proposant des jouets et peluches de seconde main. Les enfants ont découvert plusieurs stands/activités (tire-peluche, pêche aux canards, pêche à la ligne, quads, jeux en bois, structures gonflables et balades à poney) et diverses gourmandises (crêpes, bonbons et barbes à papa). Le bureau a investi dans l'achat de gobelets réutilisables avec le nouveau logo de l'APE.

Le nouveau bureau a été élu mi-septembre 2023,



dont voici la composition :

Charline Chamailé (**présidente**),
Frédéric Morisseau (**vice-président**),
Syndelle Foulon (**trésorière**),
Nadège Falibaron (**vice-trésorière**),
Sandrine Touchard (**secrétaire**),
Marie El Khoubaiz (**vice-secrétaire**).

L'ensemble de cette nouvelle équipe remercie les familles pour leur présence lors des diverses manifestations. N'hésitez pas à prendre contact avec l'un des membres pour venir nous rejoindre et/ou venir nous aider lors des événements.



Contact :

Charline Chamailé

06 33 44 08 06

ape37800@gmail.com

Facebook : Ape Nouatre –
Marcilly - Maillé

LES AMIS COMMERÇANTS

L'association les amis commerçants a vu le jour en début d'année 2023 et comptabilise une vingtaine d'adhérents.

Notre association a pour but de dynamiser notre cher village grâce à l'organisation d'événements festifs tout en alliant une belle entraide entre commerçants. Elle veut pour cela se créer un réseau afin d'être de plus en plus nombreux et gagner en visibilité sur les communes aux alentours. Elle désire de l'échange, du partage et de beaux moments de convivialité.

À ce jour nous avons deux événements annuels à notre actif : le marché de Noël et la fête de l'été, sans

oublier notre participation au marché gourmand des associations de Marcilly.

Voici nos prochains événements : la fête de l'été le samedi 15 juin 2024 en nocturne, le marché de Noël le dimanche 24 novembre 2024.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

Les amis commerçants

10 rue Saint Blaise

37800 Marcilly-sur-Vienne

06 80 65 03 79

amiscommercants@gmail.com

Les Associations

L'AUTOMNE ROSE

1973 50 ANS 2023

Bonjour à tous,

Merci à Monsieur le maire ainsi qu'au conseil municipal pour la mise à disposition de la salle.

L'AUTOMNE ROSE a fêté ses 50 ans le 29 mars par un repas servi par Bertrand Dousset de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers, repas qui a réuni 122 convives dans une bonne ambiance. Le club a connu 7 présidents depuis sa création dont voici les noms :

1973 – Création par Théodore Brunet, grand-père du Maire actuel et par Juliette Niro qui avait fuit la région parisienne pendant la guerre de 39-45 et avait été hébergée par Julien Maurice, grand-père de Claudy Maurice. Mme Niro avait indiqué qu'à sa retraite elle viendrait à Marcilly. De fait elle a tenu parole.

Théodore Brunet a tenu la présidence de 1973 à 1976, remplacé par Roger Jahan de 1976 à 1990. Ensuite se sont succédés Alphonse Charbonneau, de 1990 à 1997, Annicette Diard de 1997 à 1998, Gilbert Rouxel de 1998 à 2002 et Michel Baron de 2002 à 2012. Depuis 2012 Jean-Claude Patrouillault préside l'Automne Rose.



Sortie La Source

Composition du conseil d'administration : Président Patrouillault Jean-Claude, secrétaire Patrouillault Jacqueline, Trésorière Roulet Dominique, Trésorier adjoint Dechezelles Christian, Membres Roulet Jean-Claude, Prouteau Sylviane, Bihan Pascal, Duchêne Philippe.

L'activité du club se compose de deux réunions par mois, les 2ème et 4ème mercredis du mois, de deux repas par an, choucroute, sorties d'une journée, repas entre club. D'autres activités sont envisageables. Le club est composé actuellement de 49 adhérents, je regrette que nous ne soyons pas plus nombreux, vu le nombre de retraités de la commune.

Voici quelques manifestations de 2023 : 25 février



Repas au Grignon

concours de belote - **29 mars** repas des 50 ans du club - **2 juin** fête de l'amitié à Mazières - **14 juin** repas au Grignon - **24 novembre** Noël avant Noël à Beaumont en Véron - **27 novembre** Malraux (L'Amérique du Sud) - **13 décembre** repas de Noël du club.

Venez nous rejoindre pour passer ensemble de bons moments.

DATES À RETENIR POUR 2024 :

10 janvier Assemblée générale

14 février choucroute

24 février concours de belote

27 mars repas de printemps

11 décembre repas de Noël.

Plus quelques sorties entre ces dates.

Amitié à tous

BONNE ANNEE BONNE SANTE

MEILLEURS VŒUX POUR 2024

L'AUTOMNE ROSE

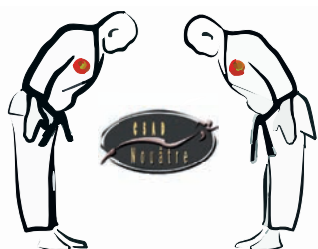
Le président Mr PATROUILLAUT J.-C.



Madame Sans-Gênes

Les Associations

LE CSAD NOUÂTRE



Le 11 mars Elsa-Marie Lépine a reçu la ceinture noire. Elle fait preuve d'un niveau de compétence et de maîtrise élevé dans l'art du judo. Ce grade représente une triple valeur : SHIN : la moralité, l'esprit, le caractère GI : la technique, l'habileté TAI : la force du corps, la « forme physique ».

Elsa Marie incarne très bien ces valeurs. Elle n'est pas

seulement efficace en compétition, elle possède un très bon esprit apprécié par tous dans le club.

Le club propose des cours pour tous les âges et tous les niveaux, allant des débutants aux compétiteurs avancés. Les cours sont dispensés par des instructeurs qualifiés, expérimentés et passionnés.

Le club a participé à de nombreuses compétitions et événements tout au long de l'année. Ces événements sont une excellente occasion pour les membres de se rencontrer, de se socialiser et de s'amuser tout en pratiquant leur sport préféré.

Si vous êtes intéressé à rejoindre le club, vous pouvez visiter notre site Web www.csadn-nouatre.fr pour plus d'informations sur les horaires des cours et les inscriptions. Les membres du club sont toujours heureux d'accueillir de nouveaux adhérents membres et de partager leur passion.



TRIATHLON DE NOUÂTRE

Le samedi 24 juin avait lieu le 38^{ème} triathlon de la Touraine, réunissant quelques 650 triathlètes sur les 3 courses de la journée : S individuel et relai le matin, M individuel l'après-midi.

Le matin était dédié aux courses découverte avec 750 mètres de natation au départ de Marcilly, puis 20 km de vélo et 5 km de course à pied.

Le plateau de l'après-midi (1500 mètres de natation, 40 km de vélo et 10 km de course à pied) était plus relevé, avec un niveau homogène des têtes d'affiche. En témoigne un podium disputé avec 1 minute d'écart entre le 1^{er} et le 3^{ème} athlète.

Le public a également répondu présent tout au long de la journée, et une grande partie de la soirée avec le traditionnel coq au vin sur les Chaumes de Nouâtre. Nous vous donnons rendez-vous le 22 juin prochain pour la 39^{ème} édition.



Les Associations

LE GARDON DE MARCILLY

Notre association existe depuis 12 ans maintenant, et elle peut toujours compter sur 30 actionnaires et 9 membres du bureau pour la faire vivre. Comme les autres années, les beaux poissons furent au rendez-vous et ont participé eux aussi à la réussite de notre activité.

Nous avons organisé la traditionnelle paella au camping, qui cette année a battu un record de participation, puisque nous avons dû malheureusement

refuser du monde, et servir environ 250 repas.

Un grand merci aux membres du bureau, bénévoles et cuisiniers, qui par leur présence contribuent à la réussite de ce week-end.

Merci également à toutes les personnes présentes à cette journée festive.

Nous vous donnons rendez-vous le 20 juillet 2024 pour une 13ème paëlla au camping.

Le Gardon de Marcilly vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, et ses meilleurs vœux pour 2024

Le président

LE RÉVEIL DE MARCILLY

Pour commencer le comité des fêtes tient à remercier tous les bons et loyaux bénévoles, Marcilloises, Marcillois, ceux des communes voisines, issus d'associations locales ou non qui de leur aide, soutien, bonne humeur NOUS ont permis de réussir les manifestations de l'année 2023.

Pour rappel la première d'entre elle était le concours de belote qui fût déjà une réussite et appréciée vu le nombre d'équipes venues se distraire autour des cartes et des atouts.

Les deux manifestations prévues en extérieur, la soirée du 13 juillet et la brocante, se sont également

magnifiquement bien passées et ont été très réussies GRÂCE notamment à l'investissement sans faille des bénévoles ET du temps, le soleil et pas de pluie, de la chaleur et donc du bonheur MAIS surtout grâce à la présence d'une multitude de convives et visiteurs.

Cette année deux dates sont à retenir :

- le samedi 16 mars 2024 : le concours de belote dès 13 h.

- le dimanche 6 octobre 2024 : la brocante

Pour conclure le RÉVEIL DE MARCILLY, pour l'année 2024, vous présente ses meilleurs vœux en prenant soin de vous et de vos proches.

Le Président et son équipe.

SMICTOM

Jours fériés 2024	Collecte annulée	Collecte décalée
Lundi 1 ^{er} Janvier (Jour de l'An)	Vendredi 5 janvier	Samedi 6 janvier
Lundi 1 ^{er} avril (Lundi de Pâques)	Vendredi 5 avril	Samedi 6 avril
Mercredi 1 ^{er} mai (Fête du Travail)	Vendredi 3 mai	Samedi 4 mai
Mercredi 8 mai (Victoire de 1945) et jeudi 9 mai (Ascension)	Vendredi 10 mai	Samedi 11 mai
Lundi 20 mai (Pentecôte)	Vendredi 24 mai	Samedi 25 mai
Jeudi 15 août (Assomption)	Vendredi 16 août	Samedi 17 août
Vendredi 1 ^{er} novembre (Toussaint)	Vendredi 1 ^{er} novembre	Samedi 2 novembre
Lundi 11 novembre (Armistice de 1918)	Vendredi 15 novembre	Samedi 16 novembre
Mercredi 25 décembre (Noël)	Vendredi 27 décembre	Samedi 28 décembre

La distribution des sacs poubelles se déroulera le samedi 3 février 2024 à la mairie de 9 h à 12 h. Désormais le sac jaune contient tous les emballages. Il ne faut pas les imbriquer et il faut séparer les matières les unes des autres.

Renseignements pratiques

Services administratifs		
Mairie 16 rue Principale Réservation de la salle polyvalente	Tél./fax : 02 47 65 20 43 mairiedemarcilly@wanadoo.fr marcillysurvienne.fr	Lun, mar, jeu, ven : 9 h à 12 h 14 h à 18 h Samedi : 10 h 00 à 12 h 00
	Permanence du maire	Samedi : 10 h à 12 h
Communauté de communes Touraine Val de Vienne 14 route de Chinon 37220 Panzoult	Tél. : 02 47 97 03 26 contact@cc-tvv.fr	Lundi au vendredi : 9 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h
Agence Postale Communale 25 rue Principale	Tél. : 02 47 49 87 39 Mme LE BOURSICAUD	Mardi au samedi : 9 h 30 à 12 h 30
Trésor Public (impôts) SIP de Chinon Boulevard Paul-Louis Courier CS 60161 37501 Chinon cedex	Tél. : 02 47 93 55 55 sip.chinon@dgfip.finances.gouv.fr	Sur rendez-vous de 13 h 30 à 16 h
Vigicrues	www.vigicrues.ecologie.gouv.fr	Informations sur les inondations
Enseignement		
École primaire de Marcilly	Tél. : 02 47 65 32 75	Directrice : Mme Sophie Perrin (CE2 au CM2)
École primaire de Maillé	Tél. : 02 47 65 30 38	Directrice : Mme Karine Hämmerlé (CP au CE1)
École maternelle de Nouâtre	Tél. : 02 47 65 27 91	Directrice : Mme Magalie Obligis (PS au GS)
Collège de Nouâtre	Tél : 02 47 65 20 29 (vie scolaire) Tél. : 02 47 65 20 42 (secrétariat)	Principale : Mme Nathalie Canevet
SIEPVV	Tél : 02 47 43 13 39 Siepvv37@siepvv37.com	Cantine Accueil & loisirs
Services sociaux		
Assistante sociale	Centre médico-social, rue de la petite Gare 37800 Sainte-Maure-de-Touraine Mme Monica Ventura Tél. : 02 47 65 42 25	Uniquement sur rendez-vous à prendre par téléphone du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
Conciliateur Les Passerelles 77 avenue du Général de Gaulle 37800 Sainte-Maure-de-Touraine	M. Benoît DELOUVRIER benoit.delouvrier@ conciliateurdejustice.fr	Uniquement le mardi matin sur rendez-vous pris par courriel
Services techniques		
Déchèterie 37800 Ports-sur-Vienne	Tél. : 02 47 65 01 06	Lundi : 8 h à 12 h Mercredi : 9 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30 Samedi : 9 h à 12 h
Déchèterie 37800 Noyant-de-Touraine	Tél. : 02 47 65 88 27	Lun, mer, jeu, ven : 13 h 30 à 18 h 30 Samedi : 9 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30
SOGEA (eau) 7 et 9 rue Pasteur 37550 Saint-Avertin	Tél. (secrétariat) : 02 47 48 27 52 Tél. (urgence) : 06 29 51 64 91 Serviceclientele.snotp@ vinci-construction.fr	Service en ligne : https://sogea-eau.fr

Culte

Maison paroiss. de l'Île-Bouchard 58 rue de la liberté	Tél. 02 47 58 51 03	Ouvert du lundi au jeudi de 14 h 30 à 17 h 30
--	---------------------	---

Actions pour l'emploi

Relais emploi de Sainte-Maure-de-Touraine Les Passerelles 77 avenue du Général de Gaulle 37800 Sainte-Maure-de-Touraine	Tél. : 02 47 65 67 50 accueil@relaisemploismt.fr	Lundi au vendredi Sans rendez-vous : 9 h à 12 h Sur rendez-vous : 14 h à 17 h
---	---	---

Santé et aide à domicile

Service soins infirmiers Varennes du Ruisseau 37800 Nouâtre	Tél. : 02 47 65 22 50	Lundi au vendredi : 8 h 30 à 9 h et 17 h 30 à 18 h Samedi, dimanche et jours fériés sur rendez-vous
--	-----------------------	--

Médecine 1) Dr SERBAN 2) Maison de santé pluridisciplinaire 3) Maison de santé pluridisciplinaire	1) Tél. : 02 47 56 03 58 2) Tél : 02 04 92 24 24 3) Tél : 02 47 82 42 79	1) Rue Guy-de-nevers 37800 Nouâtre 2) 2 rue de la Sablonnière 37220 l'Île-Bouchard 3) 92 av. du Gal de Gaulle 37800 Ste-Maure-de-Tre
---	--	---

Pharmacie Mme MILLET 14 rue Guy-de-Nevers 37800 Nouâtre	Tél. : 02 47 65 20 28	Lundi au vendredi : 9 h à 12 h 30 et 14 h 15 à 19 h 30 Samedi : 9 h à 12 h 30
--	-----------------------	--

Hôpital de Ste-Maure-de-Touraine Repas à domicile	Tél. : 02 47 72 32 32	
---	-----------------------	--

Présence verte 55 rue du 66e régiment d'infanterie 37000 Tours	Tél. : 02 47 31 61 96	Lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h. Astreinte le samedi : 10 h à 14 h.
---	-----------------------	--

ASSAD 43 place du Maréchal-Leclerc 37800 Sainte-Maure-de-Touraine	Aide à domicile service mandataire Tél. : 02 47 65 61 89 Mme FLABEAU-CAVAILLER, Mme ROTTIER, Mme BOUCHARD ste-maure@assad-had.org	Permanences : Lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
--	---	---

ADMR La poste de Saint-Épain 35 Grande Rue 37800 Saint-Épain	Tél. : 06 74 96 13 99 Mme Gaëlle MÉNARD	Permanences : Mardi et jeudi : 9 h à 12 h
---	--	--

CPAM-Les Passerelles 77 avenue du Général de Gaulle 37800 Sainte-Maure-de-Tourain	Tel : 3646	
--	------------	--

Loisirs

Off. de tour. et Esp. scénographique Les Passerelles 77 avenue du Général de Gaulle 37800 Sainte-Maure-de-Touraine	Tél. : 02 47 65 66 20 Exposition permanente des composantes du territoire et des produits du terroir :	Octobre à mai 9h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00 Juin, septembre et vac. de Pâques 9h30 à 12h00 - 14h00 à 17h30 Juillet et août 9h30 à 12h30 - 14h00 à 18h00
--	---	--

Cinéma 37800 Sainte-Maure-de-Touraine	Site du réseau Ciné-off (programmation et présentation des films) : http://cine-off.fr/salle/sainte-maure-de-touraine .	Séances, selon films et jours (cf. site Ciné-off) : 15 h, 17 h, 18 h ou 20 h 30
---	--	--

Cinéma 37800 Nouâtre	Site du réseau Ciné-off (programmation et présentation des films) : http://cine-off.fr/salle/nouatre	Séances, samedi, 1 sur 2 : 20 h 30
--------------------------------	--	------------------------------------

Bibliothèque municipale 25 rue Principale 37800 Marcilly-sur-Vienne	Tél : 02 47 56 98 07 Bibliothèque.marcillysurvienne@gmail.com	Mercredi : 16 h à 18 h Samedi : 10 h à 12 h Fermeture de mi-juillet à fin août
--	--	--

Artisans et commerçants

Alimentation, restaurant « L'Amuse saveurs» Barbara et Bruno PIERRE	https://www.lamusesaveurs.com 3 place de l'Église	02 47 65 34 13
Artiste dessinateur caricaturiste DOUMÉ	www.caricaturesdoume.com 1 Grand Peuil	06 18 16 24 74 02 47 72 00 56
Brocante, menuiserie, ébénisterie Éric BARBOTIN	barbotin.eric37@wanadoo.fr 15 place de l'Église	06 07 52 83 65 02 47 65 33 93
Carrières SOGRACO (sables et graviers) Bureaux et chantiers	www.sograco-carriere.fr Les Varennes	02 47 65 26 91
Carrosserie peinture Renaud LE DORZE	lrcarrosserie@hotmail.com 48 rue de la Motte	02 47 40 02 81 06 67 50 05 03
Camping, animations Tony LOMBARDI, Isabelle RENAUT	www.campinglamotte.fr 3 rue de la Croix de la Motte	02 47 65 20 38 07 50 87 62 00
Charpente, couverture SARL AIRTOIT, Philippe AIRY	49 rue de Cambraye	06 84 16 98 63 02 47 65 36 72
Coiffure mixte à domicile Ghislaine ROOS	6 rue Principale	06 50 03 90 16
Électricité générale Frédéric MORISSEAU	morisseau21@gmail.com facebook :fredelec37-7 rue Principale	06 71 34 80 70
Formatrice arts graphiques, infographiste Catherine GALLWA	cgallwa@gmail.com 1 rue de la Cassine, les Perrières	06 81 36 36 42
Fromagerie EARL « Les Biquettes du Clos» Claudy MAURICE & Cendra RAYNAL	lesbiquettesduclos@gmail.com 1 Le Clos	02 47 65 20 79
Maçonnerie traditionnelle, carrelage, taille de pierre Ludovic BRUNET	ludovicbrunet89@gmail.com 3 route de Peuil	06 73 52 10 40
Menuiserie Menuiserie de la Manse-vente de jouets en bois	blaisludovicpro@gmail.com 10 rue Saint-Blaise	06 80 65 03 79
Parcs, jardins, services GUÉRIN SERVICES	guerinservice37@orange.fr 4 rue de la Charmille	06 67 16 93 77 02 47 65 39 83
Paysagiste, entretien et création de jardins H2P JARDINS, Hervé PLOQUIN	www.h2p-jardins.fr 2 rue de la Charmille	06 87 65 27 84 02 47 65 37 55
Peintre en bâtiment Fabrice DENOUX	f.denoux@laposte.net 6 rue du Pont	06 61 98 46 54 02 34 36 60 22
Poterie des Brillons Daniel CHAVIGNY	www.poteriesdanielchavigny.com Les Brillons	02 47 65 38 70
Taxi – Ambulance SARL CHAMPIGNY	(Sainte-Maure-de-Touraine)	02 47 65 68 06
Préharmonisation énergétique Marielle PAGÉ	24 rue Principale	06 44 25 43 74
Farine et légumes secs biologiques Théo MENEAU	theomeneau@hotmail.fr 10 rue du Cellier- Les Mariaux	06 73 05 51 72
Web Touraine, créateur de site web Cédric AUBERTOT	web-touraine@gmail.com www.web-touraine.fr	06 52 80 75 12

Extraits des registres de l'Etat civil 2023

Depuis la parution de notre dernier bulletin, nous avons enregistré :

DEUX NAISSANCES* DONT :

celle d'Emma née le 2 février 2023

à Chambray-les-Tours (37)

Au foyer de Théo DANIAU et Souraya BACO

LE MARIAGE DE :

Charline RABUSSEAU et Alexandre CHAMAILLE

Le 20 mai 2023

Leslie BERTIN et Julien BARANGER

Le 1er juin 2023

Cécile GUEP et Dominique LAMARQUE

Le 1er juillet 2023

Julie ORILIA et Romain CHALUMEAU

Le 19 août 2023

PARRAINAGE RÉPUBLICAIN :

de Lison VALLÉE le 28 Mai

LE DÉCÈS DE :

Jacqueline PLISSON - 94 ans

le 05 janvier 2023 à Châtellerault (86)

Andrée CHAMPIGNY épouse MINIER - 88 ans
le 24 février 2023 à Sainte-Maure-de-Touraine (37)

Nicolas MEUNIER - 44 ans
le 16 mars 2023 à Marcilly-sur-Vienne (37)

Pascal BELLIARD - 58 ans
le 22 mars 2023 à Tours (37)

Micheline LABARRE épouse BARANGER - 91 ans
le 03 juin 2023 à Tours (37)

Jean-Claude FILLET - 82 ans
le 29 août 2023 à Tours (37)

Claude RABUSSEAU - 65 ans
le 10 septembre 2023 à Marcilly-sur-Vienne (37)

Marcel LEBLANC - 93 ans
le 08 novembre 2023 à Châtellerault (86)

Xavier JUDES - 32 ans
le 04 décembre 2023 à Marcilly sur Vienne (37)

* sur demande des familles, certaines informations ne sont pas publiées.

SALLE SOCIOCULTURELLE - LOCATIONS

Tarifs applicables au 01/01/24	Tarifs de base	Tarifs confort
Location aux personnes et associations de la commune		
4 heures	40 €	65 €
une journée	130 €	180 €
un week-end	200 €	280 €
Location aux personnes et associations hors commune		
4 heures	50 €	75 €
une journée	170 €	210 €
un week-end	250 €	330 €

Tarifs de base : hors chauffage ou climatisation – Tarifs confort dans le respect des consignes du plan de sobriété énergétique.

Le prêt de la salle est gratuit pour les associations communales. M le maire est le seul habilité à accorder la salle à tout particulier ou association qui en ferait la demande.

La réservation doit se faire au secrétariat de la mairie, avec signature d'une convention, remise d'un exemplaire du règlement et dépôt d'arrhes à hauteur de 25 % de la location. Au plus tard 2 semaines avant la remise des clés sont demandés : le solde de la location, une caution de 200 €, une copie d'assurance responsabilité civile. Un état des lieux est réalisé à la remise des clés ainsi qu'à la restitution des clés.

La salle dispose de vaisselle pour 80 couverts.



Le Relais Emploi de Sainte Maure de Touraine (RESMT) s'adresse à toutes personnes de la commune, les demandeurs d'emploi, les salariés en poste s'interrogeant sur leur emploi, et tout citoyen ayant besoin d'un contact avec les administrations. Il répond aux besoins des particuliers mais aussi des entreprises, associations, collectivités dans le domaine de l'emploi.

C'est une "**Passerelle pour trois missions**" :

- **Insertion par l'activité économique** : mise à disposition de personnel chez des particuliers, entreprises et collectivités locales, fonctionnement type intérim solidaire
- **Service Emploi de Proximité** : accompagnement des demandeurs d'emploi, salariés et employeurs dans

leurs projets de recrutement

- **France Services** : accueil, information et accompagnement sur les démarches administratives et numériques du quotidien en lien avec les différents organismes (CAF, CARSAT, CPAM, SOLIHA, Impôts, justice, Pôle Emploi, ANTS...)

Dans ses locaux, le RESMT favorise l'accès au numérique à travers un espace de formation de 12 postes et un **Espace Public Numérique** gratuit de 3 postes en libre accès tous les matins entre 9 h et 12 h.

Retrouvez toutes les informations et ses actualités sur sa page Facebook Relais Emploi Sainte Maure de Touraine et sur son site Internet :

www.relaisemploismt.fr.

Horaires :

Du lundi au vendredi

9 h – 12 h sans rendez-vous

14 h – 17 h sur rendez-vous

Contact :

Tel : 02 47 65 67 50

Mail : accueil@relaisemploismt.fr

Bureaux : Les Passerelles 77 Avenue du Général De Gaulle 37800 Sainte Maure de Touraine

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Cette année, la commune réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier 2024

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la

commune. Imprimer moins de formulaires c'est aussi se montrer plus responsable envers l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 25 janvier 2024 Contactez la commune au 02 47 65 20 43 ; mairiedemarcilly@wanadoo.fr.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques** sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, logements...

Agenda 2024

Janvier

Dimanche 14

Vœux du maire

Février

Mercredi 14

Choucroute de l'Automne Rose

Samedi 24

Concours de belote de l'Automne Rose

Mars

Samedi 16

Concours de belote du Réveil de Marcilly

Mercredi 27

Repas de printemps de l'Automne Rose

Mai

Mercredi 8

Célébration de l'Armistice de 1945

Juin

Dimanche 2

Pussifolies à Pussigny

Samedi 15

Fête de l'été des Amis commerçants

Samedi 22

Triathlon de Nouâtre

Samedi 22 et dimanche 23

Rencontre des Marcilly à Marcilly-en-Villette

Juillet

Vendredi 5 et samedi 6

Festi'Val de Vienne

Samedi 13

Fête de l'entrecôte à Nouâtre

Samedi 20

Paëlla du Gardon

Août

Samedi 24

Soirée guinguette à Rilly-sur-Vienne

Septembre

Vendredi 6

Marché gourmand

Octobre

Dimanche 6

Brocante du Réveil de Marcilly

Novembre

Lundi 11

Célébration de l'Armistice de 1918

Dimanche 24

Marché de Noël des Amis commerçants

Décembre

Mercredi 11

Repas de Noël de l'Automne Rose



Gym Sourire et la Municipalité ont remis le jeudi 7 décembre le chèque de l'opération Octobre Rose à l'association "Au sein des femmes".



La Municipalité vous souhaite une bonne et heureuse année 2024.

Rédaction : Thierry BRUNET, Cédric AUBERTOT, Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE, Brigitte GREMAT, Benoît VANDENDORPE

Crédit photos : Thierry BRUNET, Isabelle GUÉRIN, Benoît VANDENDORPE, CSAD Nouâtre, APE des écoles, Automne Rose, Gym Sourire

Création et Impression : Imprimerie des Ormes - 05 49 85 05 77